

CRAC n° 18 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de la comptabilité

Mercredi 30 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Désignation d'un président et d'un vice-président.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue.	
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Budget 2026 – État des engagements budgétaires – Deuxième trimestre ;	
Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue.	
Exposé de M. Borsus, Président du Parlement de Wallonie.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie.	
Discussion générale.....	4
Intervenants : M. le Président – M. Christophe Bastin – Mme Éliane Tillieux – M. Stéphane Hazée – M. Grégory Chintinne – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie – Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie – Mme Kristel Galloy, Directrice financière du Parlement de Wallonie.	
Vote sur l'ensemble.....	17
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée.	
Confiance au président et au rapporteur.....	17
LISTE DES INTERVENANTS	18
ABRÉVIATIONS COURANTES	19

COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 8 heures 16 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et d'un vice-président

M. le Président (doyen d'âge). – En vertu de l'article 48.2 du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et du vice-président.

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Président, je propose la reconduction du Bureau sortant, à savoir vous en tant que président de la Commission et M. Tzanetatos en tant que vice-président.

M. le Président (doyen d'âge). – Je vous remercie pour votre confiance.

Je déclare M. Lepine élu président et M. Tzanetatos élu vice-président.

(M. Lepine, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

PROJETS ET PROPOSITIONS

Budget 2026 – État des engagements budgétaires – Deuxième trimestre

Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- de l'état des engagements budgétaires du deuxième trimestre de l'année 2026 ;
- du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1).

Comme l'an dernier, je vous propose d'examiner conjointement l'état des engagements budgétaires du deuxième trimestre 2026 et le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026.

Marquez-vous votre accord sur cette proposition ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je propose M. Tzanetatos comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Tzanetatos est désigné en qualité de rapporteur.

**Exposé de M. Borsus,
Président du Parlement de Wallonie**

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Monsieur le Président, félicitations pour votre redésignation ainsi que celle du Bureau.

D’emblée, je remercie, d’une part, Mme la Greffière, Mme la Directrice financière et l’ensemble des services du Parlement pour le travail mené en ce qui concerne la gestion de notre Parlement, notamment de sa gestion budgétaire et financière ; d’autre part, je remercie mes collègues du Bureau pour le travail mené de façon permanente, de manière à pouvoir assumer l’ensemble des objectifs qui sont les nôtres et ceux de notre Parlement en ce qui concerne la gestion financière de notre institution et, plus globalement, sa gestion.

Comme vous l’avez suggéré, examinons ensemble, dès lors, les deux points qui figurent à l’ordre du jour. Je me permets d’évoquer, dans la première partie de mon propos, l’état des engagements budgétaires du deuxième trimestre. En fonction de l’article 169.4 de notre règlement – vous l’avez en tête –, il est précisé que le Bureau communique chaque trimestre à votre Commission de la comptabilité un état des engagements budgétaires, y compris pour ce qui concerne les dépenses d’investissement. Les tableaux détaillés ont été proposés à la consultation des membres, et singulièrement le tableau des dépenses et des recettes arrêté au 30 juin 2026.

Pour les dépenses, le tableau présente les crédits d’engagement et de liquidation prévus au budget 2026, les dépenses liquidées, le solde non exécuté, le taux d’exécution.

Pour les recettes, le tableau présente les recettes prévues au budget 2026, les recettes réalisées et le taux de réalisation.

Au 30 juin 2026, le montant total des dépenses est de 33 695 691,18 euros, pour un budget initial de 80 407 753 euros, soit un taux d’exécution, à ce moment-là de l’année de 41,91 %.

Le montant total des recettes au 30 juin de cette année est de 51 929 856,8 euros pour un budget initial de 78 650 816 euros, soit un taux global de réalisation d’un peu plus de 66 %. Pour rappel, la dotation du Gouvernement est payée en deux tranches, ce qui explique le taux de réalisation.

Le taux d’exécution observé s’inscrit dans une trajectoire conforme aux exercices précédents. Il ne nous semble pas qu’il y ait de points d’attention à relever à ce stade au terme du deuxième trimestre, bien que l’état d’exécution de certains articles appelle un ajustement, comme annoncé à l’ordre du jour de la Commission. Je vais y revenir.

J’attire votre attention sur un élément repris dans le tableau, mais vous l’avez observé très certainement, cet élément est soumis à la Commission, à savoir la réallocation autorisée par le Bureau en sa réunion du 28 mai 2026. Le Bureau s’est en effet conformé à l’article 3 du dispositif du budget 2026 qui mentionne – je me permets de le citer pour rappel – que « les crédits en engagement et en liquidation à l’article budgétaire I3 « Provisions pour risques et charges » peuvent être transférés, après approbation du Bureau, vers tous les articles budgétaires supportant des dépenses en rapport avec l’infrastructure générale, la sécurité et la gestion des bâtiments, et vers tous les articles budgétaires supportant des dépenses en lien avec les contentieux ». C’est la disposition « Réallocations » dont nous avons eu l’occasion de nous entretenir précédemment.

Afin de liquider les montants liés à un ancien contentieux du Parlement – il s’agit d’une requête déposée au Tribunal du travail et datée du 2 janvier 2020 –, opposant un ancien agent du Parlement à celui-ci, le Bureau a ainsi décidé de marquer son accord sur le transfert de crédit de l’article budgétaire « Provisions pour risques et charges » vers les articles budgétaires supportant les dépenses, en lien avec ce contentieux remontant à plusieurs exercices, et qui a donné lieu à une régularisation de rémunération ainsi qu’au paiement des intérêts correspondants, sous réserve des dispositions RGPD. Je suis, ainsi que les services, à votre disposition pour expliquer la décision logique prise par le Bureau concernant ce dossier.

Concernant le projet d’ajustement du budget, Monsieur le Président, il a été procédé, comme il se doit, à un contrôle budgétaire par nos différents services. Ce contrôle a été présenté au Bureau. Il portait sur les dépenses réalisées ici au 31 mai 2026 – j’attire votre attention là-dessus –, sur les comptes de l’année précédente, sur les perspectives de dépenses telles qu’elles nous sont connues pour le second semestre de l’année, qui ont été évaluées avec le support des différentes directions du greffe du Parlement, en tenant compte des dépenses courantes à engager, des projets à finaliser en 2026 et de toutes informations qui nous sont connues comme dans tous les ajustements budgétaires au moment de réaliser ceux-ci.

Dans les principes, ce contrôle budgétaire peut donner lieu à un ajustement qui nous amène, si nécessaire, à une demande de modification de la dotation. Je parle ici théoriquement. Le travail d’ajustement du budget permet d’anticiper certaines dépenses imprévues initialement et d’éviter tout dépassement budgétaire. A contrario, le contrôle budgétaire permet également d’envisager un ajustement dans l’autre sens, à la baisse, pour certaines rubriques en fonction de l’état d’avancement des projets.

Les règles concernant le budget, la comptabilité, le contrôle du Parlement ne contiennent aucune disposition spécifique sur les mesures d’ajustement du budget

initial, mis à part que les projets d'ajustement budgétaire sont établis en cours d'année et transmis au Bureau par le Secrétaire général au cours de l'année budgétaire concernée.

Toutefois, dans la mesure où le budget initial doit être soumis à la Commission de la comptabilité et au Parlement, il peut être considéré assez logiquement, de mon point de vue, que toute modification du texte initial doit suivre la même procédure. C'est le *modus operandi* qui a été suivi pour l'ajustement du budget initial de l'année 2025, et il est naturellement proposé d'agir de même pour l'ajustement de l'exercice 2026.

En 2026, un ajustement à la baisse peut être envisagé. Celui-ci est soumis à notre Commission. Il convient de noter que les taux d'exécution des tableaux peuvent varier entre l'état des engagements budgétaires du deuxième trimestre et le tableau de l'ajustement budgétaire. Je vous l'explique. En effet, le travail d'ajustement budgétaire a été établi sur base des décaissements au 31 mai 2026. Le projet d'ajustement a été proposé au Bureau en septembre 2026, ce qui a permis de procéder à quelques corrections budgétaires, tandis que l'état provisoire des engagements budgétaires a été arrêté le 30 juin 2026 et présenté au Bureau dans la foulée, ce qui n'a pas permis de faire de corrections budgétaires. C'est technique.

Cela étant précisé, je me permets de rappeler quelques chiffres à titre d'exemple :

- le budget initial des dépenses – crédits de liquidation – pour l'année 2026 s'élevait à 77 917 253 euros en dépenses courantes et à 2 490 500 euros en dépenses de capital, soit un total de 80 407 753 euros ;
- la dotation au service commun de médiation, que nous allons rencontrer plus tard ce matin, s'élève à 1 891 000 euros, ce qui porte le total à 82 298 753 euros ;
- le budget initial des recettes pour l'année 2026 s'élève à 78 650 816 euros ;
- la dotation au service commun de médiation s'élevait à 1 891 000 euros, ce qui porte le total des recettes à 80 541 816 euros.

De manière résumée, il est permis de constater après le contrôle budgétaire que :

- les recettes peuvent être évaluées à la hausse, de l'ordre de 1 487 000 euros, principalement en raison d'un ajustement mécanique lié à l'actualisation des paramètres macroéconomiques. La dotation du Parlement évolue en fonction de la croissance de l'indice des prix à la consommation, et l'indice a évolué de 1,4 % pour l'élaboration du budget initial 2026, à 3,2 % pour l'élaboration du budget ajusté 2026 ;
- les dépenses courantes peuvent être évaluées en baisse également, à concurrence de 1 076 635 euros ;

- les dépenses de capital peuvent elles aussi être évaluées en baisse. Pour ce mouvement, cela s'élève à 1 237 631 euros.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la dotation au profit du service commun de médiation, qui constitue une charge neutre pour le Parlement, qui est en quelque sorte une boîte aux lettres budgétaire en l'espèce.

C'est au niveau des articles budgétaires A « Membres – Indemnités » et B « Personnel », notamment en raison de la non-indexation des indemnités parlementaires décidées par notre Parlement, de l'ensemble des indemnités parlementaires de toute nature, ainsi que de la limitation de l'indexation des rémunérations des agents en fonction des dispositions décidées par le Fédéral et aussi au niveau des dépenses de capital, que l'ajustement à la baisse est principalement proposé.

Je reste bien entendu disponible, les services du greffe également, pour de plus amples détails. Nous avons aussi eu l'occasion de soumettre ces différentes pièces qui constituent les dossiers qui vous sont soumis aujourd'hui à l'examen circonstancié des groupes en ayant exprimé la demande. Je crois pouvoir indiquer que l'exercice 2026 est ainsi sous très net contrôle. L'ajustement proposé résulte, vous l'avez compris, d'une réévaluation à la baisse de certains besoins, d'une augmentation mécanique, liée aux paramètres macroéconomiques des recettes. Certains projets, eu égard aux procédures normales de marchés publics, à la nécessité de mener leur examen de façon très circonstanciée, sont un peu décalés dans le temps – rien d'anormal pour celles et ceux qui ont l'habitude de gérer les projets ou bien encore les budgets.

Compte tenu de l'évolution des besoins constatée au cours de cette année 2026, il est par ailleurs proposé d'apporter des adaptations à la structure budgétaire. Premièrement, il est proposé de renommer l'article budgétaire D5 « Honoraires avocats » en D5 « Honoraires juridiques » ou « Honoraires pour prestations juridiques » afin d'englober dans cet article toutes les prestations de nature juridique, non seulement les prestations prises en charge par des avocats, mais aussi, le cas échéant, par des consultants ou par des notaires.

Deuxièmement, ayant suivi de la décision du Bureau du 28 mai dernier, évoquée déjà précédemment, il est proposé de créer deux nouveaux articles budgétaires au sein de la rubrique I qui s'intituleraient : I4 « Indemnités de procédure » et I5 « Autres intérêts », respectivement liés aux codes SEC 34.41 « Prestations en espèces » et 21.60 « Autres intérêts ». Ces deux articles budgétaires se verraient imputer des dépenses relatives, d'une part, aux indemnités de procédure d'instance et d'appel pour des montants respectifs de 7 500 euros et de 7 848,84 euros pour être précis également et, d'autre part, pour des intérêts de retard, pour un montant de

55 239,17 euros, mais lié tout à fait à la durée des procédures, comme je l'ai évoqué.

Pour rappel, ces dépenses s'inscrivent dans le cadre de ce contentieux ancien de plusieurs exercices que le Bureau a souhaité solder à la suite des développements des différentes étapes judiciaires et des rapports, notamment d'experts, qui nous ont été transmis. Il nous semblait tout à fait opportun et indiqué d'arrêter le compteur après évaluation de l'état de la procédure et des probabilités d'obtenir ou non gain de cause au terme ultime de la procédure juridique.

Enfin, il est proposé de créer un nouvel article budgétaire CCAP 3 « Frais achats et ventes », afin d'y imputer les frais de notaire liés à la vente du bâtiment ici, juste à côté, et ce, conformément à la classification économique.

Plus globalement, je pense que nous avons l'occasion de faire le point sur certains dossiers qui ne sont pas immédiatement liés aux deux points que je viens de vous exposer de façon résumée. Je me permets donc de vous communiquer, d'une part, que la Cour des comptes a réalisé son contrôle sur les comptes 2025. Le rapport de la Cour est attendu et sera examiné par le Bureau très prochainement, mais la date ne m'est pas encore connue de façon plus précise. Ici aussi, nous transmettrons évidemment ces comptes, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, à votre Commission et, dans la foulée, au Parlement avec échéance ultime la fin de l'année, je l'espère.

Concernant l'extension – c'est une des questions que vous aviez formulées précédemment –, la réception définitive a été accordée le 30 juin 2026.

Concernant les inondations du 2 juillet 2025, qui avaient frappé la région namuroise de façon assez violente, mais aussi notre bâtiment, notre assureur nous a fait une proposition d'indemnisation qui est en cours de négociation. Nous avons répondu en acceptant certains points et en refusant d'autres, comme c'est très habituellement le cas dans un dossier de cette nature-là, Monsieur le Président. Nous escomptons qu'une issue pourra être dégagée prochainement, mais n'augurons pas encore du résultat. Je dois aussi vous indiquer que les dégâts, ce n'est pas non plus exceptionnel. On peut avoir les cas inverses, mais, en l'espèce, les dégâts sont sensiblement moindres qu'envisagés initialement.

Quatrièmement, le marché public de services relatifs à la disposition d'un système ERP intégré. C'est un autre gros dossier. Un ERP qui porte sur un très large *scope* de notre activité, puisqu'il va concerner la gestion financière, les ressources humaines et une série de composants annexes. Ce marché a été attribué. Le travail de déploiement est en cours.

C'est un immense travail. J'étais hier soir dans une entreprise où le basculement vers un ERP représente un

travail de nombreuses et de nombreuses semaines. Ce travail est en cours. Les aspects financiers devront être fonctionnels pour le 1^{er} janvier 2027, ce qui est un véritable défi, tandis que les aspects en matière de ressources humaines seront implémentés au 1^{er} janvier 2028. C'est un chantier essentiel pour permettre de répondre, bien sûr, aux besoins de gestion d'une institution comme la nôtre, mais aussi aux observations formulées par la Cour des comptes, avec laquelle nous travaillons de façon très partenariale, avec laquelle nous avons des contacts très nourris et fructueux, dans le but de continuer à optimiser notre gestion d'institution.

L'ERP constitue – je ne dois pas vous en faire une large explication – un levier majeur de modernisation de notre gestion financière, de ressources humaines et annexes. Elle s'inscrit dans la volonté de sécurisation des processus et de renforcement du pilotage, mais aussi du contrôle interne de l'institution.

Permettez-moi de clôturer mon propos quasiment par l'adresse avec laquelle je l'ai débuté, c'est-à-dire en remerciant encore Mme la Greffière, Mme la Directrice financière et leurs équipes ainsi que l'ensemble des équipes du Parlement pour le travail mené. Je remercie dans la foulée le Bureau. Nous investissons beaucoup – et c'est normal –, de manière à ce que notre institution soit gérée avec rigueur, transparence et parcimonie, ce qui se traduit dans les chiffres.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cet exposé qui se veut on ne peut plus rassurant.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Président, tout d'abord, félicitations à vous ainsi qu'à votre vice-président pour votre reconduction.

Chers collègues, l'ajustement budgétaire qui nous est soumis aujourd'hui revêt essentiellement un caractère technique. Il permet d'adapter les prévisions budgétaires à l'évolution des besoins et des dépenses constatés au cours des premiers mois de l'année 2026.

Je tiens tout d'abord à souligner les efforts de sobriété poursuivis par notre assemblée. En effet, on constate une diminution des dépenses de 1,76 million d'euros et une augmentation des recettes de 1,487 million d'euros. J'avais une question, mais vous avez donné les explications, Monsieur le Président, concernant les paramètres macroéconomiques justifiant cette augmentation.

Nous prenons acte de la diminution de 506 000 euros des crédits consacrés aux indemnités parlementaires, traitements et salaires, notamment en raison de la non-indexation en 2026. Ces adaptations traduisent concrètement une participation des élus à l'effort de sobriété.

Au niveau du personnel, on voit une diminution de 506 000 euros, notamment en raison des mouvements de personnel et des recrutements qui n'ont pas été réalisés en date du 31 mai 2026. Monsieur le Président, pouvez-vous faire le point sur ce processus de recrutement ?

L'augmentation des crédits destinés aux rédacteurs externes, à hauteur de 191 000 euros, s'explique quant à elle par une activité parlementaire plus soutenue au cours des cinq premiers mois de l'année. On voit qu'il y a 433 heures et 30 minutes de réunions contre 369 heures et 10 minutes en 2025.

J'avais une question concernant les deux nouveaux articles budgétaires, mais vous y avez répondu.

On observe des réductions significatives des crédits consacrés aux aménagements des bâtiments, à savoir -820 000 euros, et au matériel informatique, à savoir -400 000 euros. Les commentaires des articles indiquent un report de plusieurs projets à 2027, voire 2028. Pouvez-vous indiquer les projets concernés et les raisons de ces reports ?

Avant de conclure, je souhaiterais obtenir une précision concernant l'ajustement à la hausse de 130 000 euros des recettes d'assurance. La justification évoque non seulement des sinistres déjà intervenus, mais également ceux auxquels le Parlement pourrait être confronté au cours du deuxième trimestre. Je ne sais pas si l'on annonce de fortes pluies dans le deuxième trimestre. Pourriez-vous nous éclairer sur cette formulation et sur les éléments permettant d'anticiper ces éventuelles indemnités ?

En conclusion, Monsieur le Président, chers collègues, nous accueillons favorablement cet ajustement budgétaire, qui conjugue adaptations techniques, réalisme dans l'évaluation des besoins et poursuite des efforts de sobriété. Nous tenons à saluer, comme vous, le travail des services du Parlement, qui permet de concilier la bonne conduite de nos missions institutionnelles avec une gestion responsable et maîtrisée des deniers publics.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Président, félicitations pour votre reconduction à la belle fonction de président de cette Commission de la comptabilité. Je voudrais avant tout remercier M. le Président de notre Parlement pour la présentation très claire qui vient d'être faite. Je voudrais saluer de manière générale, comme je l'ai déjà fait d'ailleurs antérieurement, la

gestion en bon père de famille qui se présente à nouveau au cours de ce premier semestre d'exercice. Les dépenses sont sous contrôle, hormis l'un ou l'autre article dont nous trouvons toutes les explications dans les documents.

Plusieurs articles présentent des taux de dépenses liquidées à 0 %. La plupart sont logiques, puisqu'ils concernent des dépenses qui n'interviendront qu'au cours de l'exercice. Je pense à l'allocation de fin d'année, par exemple.

Cependant, je voudrais revenir sur quelques-uns de ces articles qui sont à zéro. Un premier exemple, c'est la formation en langues. Nous l'avons déjà évoquée antérieurement. Le budget est de 50 000 euros. Monsieur le Président, perçoit-on un intérêt décroissant des parlementaires à ce sujet ? Les Fêtes de Wallonie, qui avaient comme invité d'honneur la Flandre, ne constituent-elles pas un incitant à promouvoir l'apprentissage du néerlandais, ou d'une autre langue nationale ? Une réflexion sur une réorientation de cet objectif de formation des parlementaires pourrait-elle intervenir ?

Indépendamment de cet aspect, je voudrais vraiment remercier le greffe pour toutes les formations mises en place ces dernières semaines – dont il y en a encore, d'ailleurs, une aujourd'hui. Je crois que cela participe à une meilleure compréhension du travail que vous effectuez, et à une meilleure allocation des ressources – puisque ce qui est mis en place pourrait vraiment être utilisé dès lors que ces éléments sont mieux connus. Je voudrais vous remercier pour cela. Je crois qu'il y a une véritable évolution, extrêmement positive, et je voudrais le souligner.

Un autre article qui est à zéro, ce sont les missions à l'étranger. Le budget n'est pas énorme, il est à 3 000 euros. Cela concerne le personnel. L'accompagnement des déplacements de commissions est-il logé à cet endroit, Monsieur le Président ? C'est une simple question de précision.

Sur les documents et publications, le budget est de 26 000 euros. Que recouvre cet article ? Un article « Archives » voit son budget doté de 1 750 euros. Que recouvre-t-il ?

Les comités mixtes présentent un budget de 20 000 euros, dont actuellement zéro en liquidations. Nous avons évoqué le comité mixte avec le Québec lors de notre dernière réunion. Des réunions avaient été postposées, parce que des élections prenaient place au cours de cette année. Il avait aussi été question d'organiser des vidéoconférences pour éviter des déplacements coûteux et d'alléger, au total, ces frais. Qu'en est-il ? Avons-nous des réunions prévues prochainement ? Monsieur le Président, j'aimerais une petite mise à jour.

Sur les actions mémorielles, un budget de 8 000 euros est disponible, dont zéro en liquidations. Je n'ai pas de question en particulier. Je voudrais mettre en avant que le Comité « Mémoire et Démocratie » a enfin repris ses travaux et, surtout, ses actions de passeur de mémoire. C'est ce que je voulais souligner. J'ai beaucoup apprécié la petite cérémonie de mise en avant d'associations et de personnes à cet égard.

La majorité devrait mettre ses actes en adéquation avec la volonté de notre Parlement de combattre les extrêmes et de faire passer les valeurs démocratiques aux plus jeunes générations. Je ferme la parenthèse, parce que cela ne concerne pas le greffe, c'est un élément plus politique – je m'en excuse vis-à-vis de l'administration, bien entendu, mais je ne peux pas m'empêcher.

Sur les consultations populaires – pétitions, commissions délibératives –, de nouvelles communications sont intervenues. Quel est leur résultat ?

Enfin – c'est un peu l'arlésienne –, j'en viens à la Commission de déontologie. Le budget inscrit s'élève à 80 000 euros, mais les liquidations sont toujours à zéro. Existe-t-il un espoir de la voir un jour poindre le bout de son nez ? C'est peut-être l'occasion, Monsieur le Président, de rappeler où nous en sommes à l'ensemble de nos collègues.

Enfin, une dernière question plus générale sur ce thème. Le Parlement de Wallonie a exercé la présidence du Conseil parlementaire interrégional au cours des exercices 2025 et 2026. Monsieur le Président, pourriez-vous tirer un bilan de cette présidence ?

Ensuite, le projet d'ajustement est basé sur l'état des engagements à fin juin. Je ne vais pas être longue à ce sujet. Ce projet est de bon sens, puisqu'il convient de coller au plus près à la réalité. On constate une légère hausse des recettes hors dotation au Parlement de 159 996 euros, mais aussi une diminution substantielle des dépenses de l'ordre de 2 314 266 euros. Au total, le budget de fonctionnement présente donc un surplus d'environ 2 millions d'euros. Je dirais que c'est le fruit d'une gestion extrêmement attentive et rigoureuse et, pour cela, je voulais vous en remercier.

Nous pouvons aussi souligner que les articles budgétaires ont fait l'objet d'une adaptation de la structure budgétaire pour mieux tenir compte des dépenses constatées au cours de l'exercice en cours. Je veux évoquer ici les honoraires, les indemnités de procédure, les intérêts, et cetera. On peut maintenant clairement distinguer dans les articles l'origine des différentes dépenses.

Déposer un projet d'ajustement reste un outil qui est plutôt lourd, dès lors que certains ajustements devraient pouvoir intervenir sans passer par la plénière. Je voudrais à nouveau évoquer l'article 5 des règles

budgétaires et comptables qui s'appliquent à notre Parlement, c'est-à-dire que « les budgets sont limitatifs. Toutefois, sur la base d'une autorisation du Bureau, dans les cas d'urgence relevant de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles et d'une insuffisance de crédit, les dépenses de rémunération d'un article budgétaire peuvent être engagées et liquidées en dépassement de crédits, dans la limite des crédits disponibles au sein de l'article budgétaire concerné ».

Le dispositif du budget initial a prévu la possibilité d'autoriser la notion de réallocation budgétaire, comme cela se fait d'ailleurs au niveau du Gouvernement, puisqu'on reçoit très régulièrement, toutes les semaines d'ailleurs, des arrêtés de réallocation. Je ne sais pas si mes collègues les lisent, mais nous avons chaque semaine un bon nombre de ces réallocations. Concrètement, ces réallocations seront-elles mises en œuvre ou l'ont-elles déjà été ici, au cours de 2026 ?

Pour le surplus, nous voterons favorablement ce projet d'ajustement.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je m'en voudrais de ne pas vous encourager à poursuivre votre présidence, comme vous l'avez fait déjà depuis le début de la législature, puisque, manifestement, cela fait l'objet d'un soutien assez large.

Je remercie, comme les autres intervenants l'ont fait avant moi, les services pour le travail que représente non seulement le suivi régulier de nos comptes et budgets, mais également le travail de reddition de comptes, au sens générique du terme, qui est effectué ici tous les trimestres, et singulièrement a fortiori avec l'ajustement qui est proposé.

De manière générale, il y a une série d'évolutions, que je ne vais pas détailler dans leur ensemble, mais qui conduisent à l'observation que le budget fait l'objet d'un suivi régulier par les services, qui conduit à une réduction des dépenses, un ajustement également des recettes. Globalement, nous savions – nous l'avions évoqué lors du budget initial – qu'il y avait une forme de marge entre budget des recettes, budget des dépenses, comme prévu, mais cela représente également un travail, et le déficit facial qui apparaissait au budget initial est ici résorbé, même inversé. On peut partager le constat fait par le président d'un travail sous contrôle, d'un exercice sous contrôle.

Je remercie également le président d'avoir déjà apporté certaines précisions qui auraient fait l'objet de questions. Je pense notamment à cet enjeu du logiciel. Je vais utiliser le mot « logiciel » plutôt qu'ERP parce que c'est un langage qui m'est moins familier. C'est important que l'on puisse avancer, c'était un élément cardinal des recommandations de la Cour des comptes. Le fait que les opérations permettent de voir la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2027 nous renvoie à l'agenda qui

avait été dessiné il y a déjà maintenant plusieurs mois. On en avait fait le constat ici, chaque trimestre. C'est donc un défi que je ne peux qu'encourager à voir se réaliser.

J'ai une série de questions de précision que je développerai, mais il y a un élément clé que je ne comprends pas dans la proposition d'ajustement : c'est l'augmentation de la dotation du Parlement. Si je lis bien les documents, il est proposé qu'il y ait une augmentation de la dotation du Parlement, donc le crédit versé par la Région au Parlement, de 1 328 000 euros. Je ne le comprends pas dans le contexte budgétaire dans lequel nous nous trouvons, et je le comprends d'autant moins lorsque vous avez pu faire l'exercice de l'évolution des dépenses et des recettes, et où les dépenses sont contenues, les recettes sont impactées notamment par certains paramètres macroéconomiques. Au bout du compte, on a donc une situation qui évolue en positif. Je ne vais pas développer davantage parce que je ne la comprends vraiment pas. J'imagine mal le ministre-président recevoir le courrier à la suite de cette Commission, peut-être à la suite de la séance plénière qui validerait l'ajustement, en demandant un crédit supplémentaire, alors même qu'il y a une recherche importante, même s'il refuse de nous dire exactement quelle est l'ampleur de l'effort budgétaire qu'il veut réaliser, mais c'est une autre question.

Ensuite, d'aucuns ont évoqué la sobriété que le Parlement peut appliquer, et certaines réalités sont tout à fait fondées, notamment le gel de l'indexation. Cela a été évoqué par M. Bastin. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas encore un travail qui est possible. Quand on voit à quoi donnent lieu les rumeurs autour du conclave budgétaire, à quels sacrifices d'aucuns pensent devoir soumettre la population, on a une série de postes dans les dépenses qui sont à charge de notre Parlement, qui restent des éléments sur lesquels un travail peut être fait, certainement de façon prioritaire par rapport, par exemple, à des attaques contre les allocations familiales, pour ne prendre qu'un seul exemple qui touche vraiment la population dans sa chair – pour une partie d'entre elle.

J'évoquerai ici quelques exemples qui avaient été évoqués lors de la discussion initiale. On a toujours un Bureau qui compte des sièges surnuméraires, puisque le Bureau contenait antérieurement cinq mandats. Il a été porté à sept mandats afin d'assurer un pluralisme à la suite des affaires que nous avons rencontrées ; je ne développe pas. Aujourd'hui, on a finalement deux sièges qui subsistent sans que cela ne serve plus le pluralisme qui était évoqué antérieurement. C'est la flotte de véhicules pour notamment l'usage de certains membres du Bureau. Ce sont les frais de parking ; je pense notamment à l'intervention dans les frais de parking dans les aéroports. Quel en est le sens ?

Puis il y a des dossiers plus substantiels. Rappelez-vous des propositions que nous avons déposées sur les

frais forfaitaires des parlementaires qui restent à l'examen du Bureau, puisqu'elles ne peuvent pas venir en discussion en commission. Il y a également les chantiers qui avaient été annoncés par le pouvoir fédéral dans sa déclaration. Je pense notamment à l'alignement vers le droit commun du statut parlementaire. L'accord fédéral évoque en particulier l'enjeu de la situation pour l'assurance maladie. Il évoque aussi l'indemnité de départ ; nous savons qu'il y a là aussi un vide par rapport à la question du chômage.

Je voulais vous demander, plus factuellement, si les travaux progressent. Je comprends que le Parlement de Wallonie attende un mouvement commun avec la dynamique proposée par le pouvoir fédéral. Pourtant, alors que le pouvoir fédéral dit chercher des sommes importantes, ces éléments – vus d'ici – ne semblent pas progresser.

J'en viens à des questions plus ponctuelles ; certaines rejoindront des questions déjà posées par certains intervenants ou intervenantes précédents. Je commencerai par l'état trimestriel, par logique rationnelle et chronologique. Mme Tillieux l'a évoqué, on a un poste « Documents et publications » qui était crédité de 26 000 euros, qui est à ce stade à zéro. C'est une question d'information. Quelles dépenses étaient imaginées, et n'ont éventuellement pas été effectuées ? Est-ce peut-être une provision, sans qu'aucune idée précise ne soit arrêtée derrière la provision, ce qui peut être compris aussi ?

Ensuite, le poste B7 « Médecine du travail » : une facture a retenu notre attention, celle de Mensura, qui concerne la mise en place de la Charte des valeurs en juin 2026. Là-dessus, c'est intéressant de vous entendre, puisque c'est un travail important et constructif qui est mené au sein du greffe. C'est sans doute l'occasion de vous demander de faire un point sur l'état de ce travail avec le personnel, qui porte sur le contexte de travail et l'ambiance de travail au sein du greffe.

Petite parenthèse, puisque vous évoquez un contentieux avec un membre du personnel remontant à 2020, et vous nous invitez à vous interroger. Je le fais, puisque c'est presque un devoir que vous nous assignez. Il ne s'agit pas d'évoquer des éléments qui relèvent du règlement de protection de la vie privée. Avoir quelques éléments sur l'objet du contentieux, sur le sens de l'issue, dans le respect de la législation, me semble utile pour cette Commission.

Dans l'examen des factures que l'on a pu effectuer relativement à ce deuxième trimestre, je voulais m'arrêter sur deux points. Ce sont des questions qui, conformément à la procédure, ont été transmises à l'avance. C'est une facture en matière d'intérêts de retard. C'est un sujet sur lequel on revient régulièrement quand il y a des postes extrêmement importants.

En l'espèce, on a pu voir une facture d'intérêts de retard de plus de 55 000 euros. C'est une somme extrêmement significative. Cela me paraît important que cette Commission soit informée des éléments qui conduisent à cette situation. J'imagine qu'il y a là derrière un contentieux et des éléments qui ne relèvent pas entièrement de la volonté du Parlement. Ce montant suscite l'interrogation, et je serais intéressé de vous entendre.

C'est aussi la question des carburants, puisqu'on a tous les mois une facture pour les carburants des véhicules du Parlement de l'ordre de 3 000 euros pour le mois concerné. L'écart témoigne d'une utilisation significative des véhicules. Je voulais vous demander de nous informer des règles d'utilisation des véhicules concernés. Y a-t-il un règlement qui organise l'utilisation ? Est-il possible de préciser les catégories d'utilisation des véhicules concernés et de quantifier les kilomètres relevant de chaque catégorie d'utilisation pour une année ?

Pour être clair, il y a des éléments qui sont assez légitimes de notre point de vue. Le président se déplace pour représenter notre Parlement, c'est une catégorie identifiée. Il y a certainement des flux qui concernent les services eux-mêmes. Puis, il y a ces éléments qui sont plus questionnés – j'en ai parlé tout à l'heure – sur la couverture par le Parlement de déplacements de certains parlementaires, membres du Bureau. Ce sont des éléments qui peuvent être précisés ici.

À l'égard de l'ajustement, j'ai quelques questions plus précises aussi. M. Bastin l'a évoqué, c'est l'ajustement à la baisse pour les mouvements de personnel, tels que des départs non prévus et non prévisibles, des recrutements, des engagements prévus non réalisés. Nous voulions vous demander le nombre d'agents et les services que cela concernait, et savoir si les recrutements sont en cours ou non.

En parallèle ou pas – vous nous le direz –, on a observé un ajustement à la hausse du volume des réunions parlementaires. Il conduit à un réajustement des dépenses en lien avec le recours à des rédacteurs externes. La question à laquelle on est directement conduit en rassemblant ces informations, c'est de voir si cette augmentation de personnel est liée, d'une certaine manière, à la diminution du personnel, compte tenu des recrutements qui soit n'ont pas été réalisés, soit ont pris plus de temps que prévu. Cela pourrait être aussi une question absolument distincte, les deux n'étant pas dans le même périmètre.

Toujours en matière de personnel, on a un ajustement à la hausse pour les formations de 8 000 euros. C'est tout à fait positif de soutenir les formations du personnel, mais il est étonnant que le budget de 120 000 euros ne soit utilisé que de l'ordre de 10 % après la moitié de l'année. Si, sur 120 000 euros, vous dépensez 10 % après six mois, je suis forcément

conduit à la question : pourquoi augmente-t-on le budget ? Y a-t-il un rythme dans la manière de liquider ce crédit qui explique cette réalité ?

J'en viens aux bâtiments. Vous avez évoqué un ajustement à la baisse, tout à l'heure dans votre exposé. Plusieurs aménagements ne pourront pas être réalisés en 2026. C'est intéressant de savoir quels aménagements sont reportés.

Puis, au point D7 sur les honoraires relatifs aux bâtiments, un ajustement à la hausse de l'ordre de 14 000 euros est proposé, dès lors que « les missions de consultance, dans le cadre de différents projets du Parlement, s'avèrent plus importantes qu'initialement prévu ». Nous restons vaccinés contre les grands projets menés par ce Parlement. Nous voulions vous interroger sur les missions concernées et donc sur tous les projets qu'elles concernent.

Pour terminer, deux éléments en marge, si je puis dire, de l'ajustement. Comme Mme Tillieux, nous voulions vous interroger – on le fait régulièrement en Conférence des présidents, mais j'espère qu'on va pouvoir aujourd'hui s'approcher d'une issue sur l'état d'avancement du dossier de la Commission de déontologie et d'éthique. Aurons-nous très prochainement, à l'ordre du jour de notre séance plénière, une proposition pour pouvoir installer cette commission, en lien avec les Parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la COCOF ?

Un dernier élément évoqué par Mme Tillieux, pour simplement flécher son propos : elle évoquait la sensibilisation, notamment des jeunes générations, à l'égard des extrémismes. Elle visait le Carrefour régional et communautaire de citoyenneté et de démocratie, le CRECCIDE, qui a dû faire aveu de faillite très récemment, suite notamment à des réductions de subsides et à des engagements annoncés par certains ministres qui n'ont pas été réalisés dans les temps. Mme Tillieux interrogeait le ministre Desquesnes hier, ma collègue Mme Linard interrogeait le ministre-président lundi. C'est pour ne pas laisser les services dans une forme de message un peu implicite par rapport à cet enjeu. Je regarde Mme Tillieux pour voir si j'ai bien traduit la pensée qu'elle voulait formuler. Elle me répond que oui.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je remercie M. le Président du Parlement pour l'exposé qui a été réalisé. Quand on passe en dernier, on peut être redondant sur certains éléments.

Ce projet de budget ajusté montre une gestion parcimonieuse des deniers du Parlement, comme cela a d'ailleurs été précisé par plusieurs collègues. Comme M. le Président l'a indiqué, nous passons d'un déficit de 1,757 million d'euros à un boni de 2,045 millions d'euros.

Si cette transition se justifie principalement par une indexation de la dotation du Parlement, du report de certaines dépenses du capital à l'année prochaine et la situation du personnel du greffe, une part conséquente de cet effort se traduit aussi par la décision de ne plus indexer les salaires des parlementaires d'ici la fin de la législature. On peut déjà le chiffrer : plus de 432 000 euros économisés, si l'on compte l'ensemble des postes budgétaires utilisant cette justification précise.

Depuis le début de cette législature, les finances de la Wallonie doivent être assainies. Le Parlement y contribue à son échelle. Si ce budget a clairement été calqué sur l'adaptation des besoins et des projets du Parlement, il est utile de faire un état des lieux par rapport aux projets proposés en début d'année.

Nous avons constaté une hausse de crédits assez importante pour le recrutement du personnel, auquel une provision a été consacrée. Des engagements n'ont pas eu lieu et des départs non prévus ont été constatés. Pourriez-vous faire un état des lieux sur les besoins en termes de personnel ? Est-il toujours question de recourir à des recrutements ?

De nombreuses dépenses de capital sont en diminution du fait qu'elles seront reportées à 2027. Ce genre d'opération est souvent difficile à planifier, le budget servant surtout à faire une prévision du pire en termes de dépenses. Pouvez-vous expliquer quelles dépenses seront reportées à l'année prochaine ?

Nous avons constaté, au niveau du personnel temporaire, une augmentation notable de 191 000 euros. Nous le constatons dans quelques commissions, les travaux durent très longtemps. Pouvez-vous, Madame la Greffière ou Monsieur le Président, expliquer comment fonctionne ce recours au personnel temporaire ? L'augmentation de la durée de nos travaux fait-elle augmenter le nombre de personnes qui collaborent avec le Parlement ?

Étant donné que ce budget ajusté a été travaillé avec sérieux, il fera l'objet de notre soutien. À la suite de la visite en *data room*, je remercie le personnel du greffe et Mme la Greffière pour le travail réalisé quotidiennement.

En ce qui concerne le personnel temporaire, les montants du mois de juin n'ont pas été inclus dans les documents à consulter. Or, si l'on prend les cinq premiers mois de l'année, on constate que plus de la moitié du budget a été consommé et que le mois de juin a été consacré à des commissions plus longues avec l'ajustement budgétaire. Disposez-vous de l'estimation de ce coût pour le mois de juin ?

Par ailleurs, une charte de valeurs a été conçue par Mensura à destination du personnel du greffe. Le coût est de 14 000 euros. Il peut interroger vu le sujet abordé. Pouvez-vous expliquer en quoi cette charte consiste ?

Enfin, au niveau des salaires des collaborateurs de députés, de nombreuses lignes de crédits ont été constatées pour le mois d'avril. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est ? S'agit-il d'une écriture comptable ?

Voilà l'entièreté des questions pour mon groupe.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Je vous remercie pour vos différentes interventions et vos remarques ainsi que la tonalité positive de vos propos par rapport au travail qui a été mené. Si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, chers collègues, je suggérerais que, pour une série de questions, de céder la parole à Mme la Greffière ou à Mme la Directrice financière. Je vais répondre à certaines questions et, si je devais en omettre, n'hésitez pas à me les rappeler dans un deuxième tour.

Tout d'abord, concernant l'explosion – on aura l'occasion de le traduire en termes chiffrés et techniques –, comme vous l'avez vous-même mentionné, il y a un recours plus important aux intérimaires et un ajustement qui le traduit eu égard aux besoins, singulièrement dans la Direction de l'action parlementaire, pour le suivi des commissions, qui sont très longues. Vous voyez, chers collègues, à quel point les travaux se prolongent dans les commissions. Notre séance plénière de ce jour se poursuivra vraisemblablement jusqu'à 22 heures. Il en est de même dans pas mal de commissions, voire plus longuement encore. Il y a donc un travail proportionné à la longueur de ces réunions.

J'observe, depuis le début de la législature, une croissance du nombre de questions déposées. Ici, singulièrement, ce sont les interpellations et les questions orales qui nous concernent, mais aussi des questions écrites. J'ai évoqué cette question en Conférence des présidents. Nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement. Si j'additionne l'ensemble des modes de questions depuis le début de la législature – interpellations, questions orales, questions urgentes et par ailleurs questions écrites –, on dépasse 11 000 unités durant cette dernière session parlementaire, et le mouvement continue à croître. Les collègues, en Conférence des présidents, font le même constat.

Cela mérite que l'on puisse s'interroger et notamment concernant la nature des comptes rendus que l'on attend des commissions. Le responsable de la Direction de l'action parlementaire travaille sur le sujet. Devons-nous à l'avenir avoir un compte rendu complet de toutes les questions et réponses formulées en commission, par exemple, alors même que les vidéos sont disponibles en tout temps pour celles et ceux qui voudraient revoir ou se réapproprier le contenu d'une question ou d'une réponse ?

Dès lors, mon analyse, à ce stade, qui est toute provisoire, plaide pour que nous puissions alléger les

comptes rendus. Ce qui est essentiel resterait, notamment les décrets – on fait référence aux travaux préparatoires dans certaines applications des décrets, dans les jurisprudences et dans des décisions –, mais les questions nécessitent-elles un compte rendu complet ? L'immédiateté des comptes rendus est-elle toujours requise ? L'amplitude de l'intelligence artificielle va-t-elle alléger le recours aux prestations humaines ? Je parle de l'accroissement des prestations humaines, tout en ayant des exigences de sécurisation absolue et, par ailleurs, de fidélité aux propos tenus.

Bref, c'est un chantier en cours de réflexion. On veut le mener de façon transparente et concertée, en observant ce qu'il se passe dans les autres Parlements, en étant attentif à l'évolution à la fois des besoins et des réalités, des pratiques, des autres outils à disposition et de l'IA.

Concernant les formations en langues, il y a en effet l'une ou l'autre formation qui a été récemment suivie, mais à propos desquelles les factures ne se trouvaient pas encore dans l'ajustement antérieur.

Je voudrais rappeler que nous avons décidé, en Bureau, que les formations sous forme de stages – singulièrement résidentiels, mais de stages globalement – devaient être suivies une année avant la fin de la législature. Le raisonnement est d'être formé et de pouvoir utiliser sa formation dans son travail parlementaire actuel et peut-être futur. Toutefois, pour le futur, personne ne sait s'il y aura une prolongation de ce travail parlementaire.

Dès lors, je profite de la circonstance pour indiquer – vous l'avez rappelé, Madame Tillieux – que cet outil est à disposition, que nous sommes amenés à rencontrer des collègues en Belgique et ailleurs, et que cette formation en langues est parfaitement légitime pour celles et ceux qui souhaitent en faire usage dans le cadre de leur action parlementaire.

Concernant les déplacements à l'étranger, Mme la Greffière aura l'occasion d'expliquer les éléments techniques d'affectation ou d'identification des déplacements des membres du greffe lorsqu'ils sont à l'étranger.

De façon générale, nous avons fait le choix d'avoir une approche rigoureuse et parcimonieuse des déplacements à l'étranger. En effet, on concentre nos efforts sur les déplacements de proximité ou l'accueil de pays, États, land ou régions qui nous sont proches, notamment, dans le cadre de la Grande Région, avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Nous n'avons pas d'autres déplacements de plus longue distance programmés. Ma philosophie est de dire que l'on ne se déplace que s'il y a un intérêt évident et s'il y a un retour évident, en nombre limité et en ayant des dépenses maîtrisées.

Nous avons un champ particulier – vous l'évoqué, Madame Tillieux –, à savoir le Québec. Ici aussi, avec le Québec, nous avons décidé d'une hybridation partielle de nos comités mixtes. Nous avons proposé à nos interlocuteurs québécois, qui l'ont accepté, d'alterner « doublement » les rencontres, c'est-à-dire un déplacement au Québec et un accueil ici d'une délégation québécoise, mais une de ces rencontres sur deux se fait virtuellement, de sorte que cela étale substantiellement les déplacements.

De surcroît, vous n'ignorez pas – et nous y sommes très attentifs – qu'il y aura prochainement des élections au Québec. Dès lors, nos collègues du Québec, de façon bien compréhensible, nous ont suggéré d'avoir les contacts immédiatement après les élections québécoises. Ce sera donc en visio à la fin de cette année. Le moment ne m'est pas encore connu, mais, le temps que les élections soient faites et que l'on voie quels seront les interlocuteurs politiques futurs, cela me semble assez assez sage.

Dans cette double alternance, un comité mixte Wallonie-Québec se tiendrait au Québec en 2027. En 2028, en fonction de la double alternance, ce sont des rencontres virtuelles avec des comités mixtes à distance. En 2029, nous aurons une rencontre en présentiel, en Wallonie, où nous accueillerons nos collègues québécois.

Par ailleurs, indépendamment de cela, nous aurons l'occasion d'accueillir Mme la Déléguée générale Drainville, lors d'une réunion de notre Commission chargée de questions européennes, avant la fin de cette année, immédiatement après les élections québécoises. Ce sera l'occasion, par l'intermédiaire de ce biais, d'investir et de continuer à investir dans nos relations avec le Québec – plus largement avec le Canada, mais, en l'espèce, avec le Québec –, de manière à soutenir ce qui me semble être une priorité.

Voilà ce qu'il en est en ce qui concerne l'approche globale pour les rencontres internationales, les déplacements à l'étranger et la virtualisation de certaines de ces rencontres, sachant que nous assumons pleinement – je l'assume personnellement – le fait qu'un parlement ne doit pas vivre en vase clos et que des rencontres parlementaires sont parfaitement légitimes avec d'autres interlocuteurs avec lesquels nous pouvons mener un travail. Les champs d'action ne manquent pas, que ce soit concernant l'évolution de la démocratie, de l'action parlementaire, des parlements, des éléments techniques de toute nature ou encore bien d'autres sujets pertinents.

Dès lors, je soutiens ces démarches, ces déplacements et ces rencontres, mais, en même temps, avec une approche qui mise sur les priorités, sur la proximité, sur l'efficacité et sur les retours escomptés, que ce soit d'ailleurs pour nos interlocuteurs ou pour nous-mêmes, voire pour les deux si possible.

En ce qui concerne les publications et les archives, je me permettrai de vous demander de répondre, Madame la Greffière.

Pour ce qui concerne alors la Commission de déontologie, je dois dire que, avec beaucoup de satisfaction, nous avons enregistré un nombre de candidatures suffisant qui nous paraît répondre aux critères et catégories requis. En principe, nous sommes bons. Permettez-moi de dire « en principe » parce que, à chaque fois, on s'est approché du but et, à chaque fois, le but a reculé un peu à la faveur de tel ou tel élément externe qui a déboulé dans le cadre de notre processus. Nous avons assez de candidats dans les différentes catégories – juristes, anciens mandataires, et cetera –, mais aussi en termes d'équilibre, notamment de genre.

Nous devons donc, avec les différents Bureaux – ce sera sur la table à court terme –, nous accorder sur la liste à présenter puisque nous devons répartir entre le Parlement wallon et nos homologues des autres Parlements. Il conviendra aussi, mais ce n'est pas une difficulté, que certaines modalités d'organisation en termes de ressources humaines et financières soient convenues avec nos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous tiens au courant de façon très transparente, que ce soit à la faveur de la réunion de cette Commission ou bien encore en réunion de la Conférence des présidents.

En ce qui concerne la communication sur les pétitions, elle est encore en cours, comme d'ailleurs sur les autres outils de participation ou d'action citoyenne ou bien encore concernant une commission mixte délibérative.

Un texte nous a été soumis et rencontre les conditions – il fait l'objet d'un point inscrit à la prochaine Conférence des présidents – concernant une commission mixte délibérative. N'hésitez pas, Monsieur le Responsable de la Direction de l'action parlementaire, si vous voulez en dire un petit mot, avec l'accord de M. le Président. Ainsi, on peut actualiser ce point. Vous le ferez un peu plus tard.

Par ailleurs, nous avons reçu pas mal de pétitions au Parlement puisque, pour la session 2025-2026, 63 d'entre elles nous ont été adressées : 36 ont été déclarées recevables et 27 ont par contre été déclarées irrecevables. Certaines d'entre elles sont encore ouvertes à signature. Pour la session 2026-2027 qui vient de débiter, sachant que la campagne d'information est en cours depuis le 2 septembre, nous avons déjà huit pétitions qui nous ont été adressées par voie électronique, avec le même objectif, dont six sont aujourd'hui déclarées recevables. Même pour celles qui sont signées par peu de nos concitoyens, j'en fais la communication à la Conférence des présidents. Ce mécanisme fonctionne, à l'évidence.

Un autre dispositif existe, permettant à tout citoyen ou groupe de citoyens de nous communiquer leur opinion à propos d'un texte dès l'instant où il est pris en considération et, a fortiori, dès le moment où il est inscrit à l'ordre du jour de l'une de nos commissions. Je me permets de rappeler cette opportunité, car c'est tout de même quelque chose d'assez notoire ; c'est un outil qui permet, avant que les députés spécialisés dans une commission se penchent sur un texte, de dire : « À propos de telle notion d'aménagement du territoire, économique ou autre, je vous suggère de réfléchir autrement et je vous propose que l'article 27 soit omis ou modifié ». Il s'agit d'une modalité d'expression très directe des citoyens.

Cette modalité est peu utilisée, alors que les pétitions sont très utilisées. Alors qu'une commission mixte délibérative entre citoyens et parlementaires va à nouveau être activée, cette troisième possibilité mériterait l'attention, indépendamment des contributions – elles sont encore nombreuses cette semaine – d'associations, d'experts et de représentants de secteurs qui viennent dans les commissions exprimer leur point de vue.

Concernant la présidence de notre Comité parlementaire interrégional – le CPI –, nous allons en faire le bilan global lors de la session de clôture qui aura lieu à Bastogne début novembre, avec l'ensemble des résolutions qui ont été prises par les Commissions et des actions qui ont été menées. En parallèle, un rapport sera fait par le Gouvernement concernant l'action menée au niveau des Gouvernements. Je suis à disposition pour détailler ceci plus avant.

En ce qui concerne les réallocations – que vous avez évoquées, Madame Tillieux –, en 2025, nous avons procédé à une ou plusieurs réallocations, et singulièrement en 2026, à propos du litige que plusieurs d'entre vous ont évoqué, de manière à ce que nous puissions faire face à ces dépenses. En ce qui concerne ce litige et les intérêts – que j'ai moi-même mentionnés dans mon exposé – de 55 000 euros, il ne s'agit pas du fait que nous aurions été distraits ou dilettantes par rapport au traitement d'un dossier ou d'un contentieux. C'est au terme de toute une procédure, avec par ailleurs une procédure d'appel.

Au moment où le rapport d'experts était destiné à la juridiction qui allait s'exprimer en appel, nous avons considéré que, pour ce litige, qui portait sur des arriérés de rémunération, en application du statut, il était très probable que le Parlement allait perdre. Dès lors, nous avons souhaité ne pas exposer le Parlement – je rappelle que ce litige remonte à 2020 – à de nouveaux frais ou à des intérêts qui allaient se poursuivre, comme des frais d'avocats ou des frais de procédure. Nous avons donc clôturé le dossier à la suite du fait que l'on avait perdu en première instance et que les indications concernant le degré d'appel étaient négatives.

Cependant, dès l'instant où l'on a transigé, il fallait alors payer les intérêts de la rémunération calculés pour les années 2020 à 2023. Voilà pourquoi ce montant est significatif. L'autre hypothèse était de se dire que, même s'il n'y a que 5 % ou 10-12 % de chances, on tente d'aller jusqu'au bout, mais il nous semblait que c'était une perspective plus négative.

Monsieur Hazée, vous avez évoqué des mesures. Je vous rappelle que notre Parlement a pris un certain nombre de mesures, en ce compris concernant les parlementaires. On a évoqué la non-indexation jusqu'au terme de la législature. Si vous voyez les taux d'indexation ou d'inflation annoncés, c'est une diminution sensible qui sera appliquée à la fin de la législature. Il sera facile de comparer ce qu'aurait donné l'application de l'indexation avec les dispositions fédérales, c'est-à-dire en prévoyant aussi, comme pour tout le monde, les sauts d'index prévus par le Fédéral, avec ce que nous avons décidé. On ne peut pas présager de la différence, mais la diminution effective en 2029 sera peut-être de 10 %, 15 % ou 17 %, en fonction de l'indexation que l'on aura ou non constatée d'ici là et de l'évolution de l'inflation.

Concernant les propositions, Monsieur Hazée, nous avons eu des contacts avec les autres assemblées. J'ai participé personnellement, avec Mme la Greffière, à la réunion des présidents d'assemblée. Le Bureau a travaillé sur les dispositions concernant la réduction des indemnités de sortie. Ces propositions vont venir très prochainement sur votre table, de même que, à l'instar du Parlement fédéral, d'autres dispositions qui concernent les parlementaires.

J'entends votre remarque sur le nombre de membres du Bureau. Je considère que la composition de sept membres du Bureau, sur les 75 députés au total que compte notre Parlement, est adéquate. Quelles que soient les circonstances et la représentation des groupes politiques à l'avenir, elle permet d'avoir, d'une part, une large représentation du Parlement – certes, pas complète, mais large – et, d'autre part, un certain nombre de regards, d'expertises et d'analyses à la suite du travail très conséquent mené par le greffe, grâce auquel le travail mené – désolé de le dire moi-même – a été de qualité. Je ne serais donc pas favorable à une réduction du nombre de membres du Bureau et je ne la conseillerais pas à terme. C'est mon avis tout personnel, mais je souhaite être transparent avec vous.

Vous me donnez l'occasion, une fois de plus, de rendre hommage à mes collègues. Une réunion très moyenne du Bureau, ce sont au moins 200 à 250 pages de dossiers à lire, et ce nombre augmente dès que le moindre cahier de charges ou autre s'ajoute. Cela demande une préparation. Les membres du Bureau s'investissent de façon très rigoureuse. Diminuer leur nombre serait, de mon point de vue, un mauvais choix.

Ensuite, je me permets d'évoquer le carburant et d'autres points de cette nature. Je sais que nous n'avons nécessairement pas tous la même appréciation, mais nous avons réduit le nombre de véhicules d'une unité et nous avons modifié le parc automobile, qui est devenu hybride, contrairement au parc antérieur. Ces véhicules sont répartis indépendamment de mon véhicule de fonction, qui fait l'objet, comme tout véhicule de ce type, d'un avantage de toute nature et de règles ; une *car policy* a été décidée, comme pour toute personne se trouvant dans ce type de situation. Les autres véhicules sont spécifiquement destinés aux déplacements des membres du Bureau, de la greffière et des membres du personnel pour une série de missions en lien avec leurs fonctions, telles que les réunions avec les autres Parlements, les nombreuses réunions internationales, comme le CPI, ainsi que les réunions liées au Benelux et autres. Monsieur Hazée, nous avons une vision différente à cet égard, mais cela peut aussi concerner les déplacements des membres du Bureau pour des réunions strictement en lien avec leur activité parlementaire. Tous ces kilométrages sont enregistrés dans les pièces du Parlement et sont à disposition de tout un chacun, et ce, sans la moindre difficulté.

Je vais laisser à l'équipe le soin d'évoquer les questions sur les paramètres macroéconomiques. Je précise simplement que le Parlement n'a pas sollicité un ajustement de sa dotation, de quelque nature que ce soit. C'est l'application mécanique des paramètres macroéconomiques qui nous a été communiquée.

En ce qui concerne la charte de valeurs, un gros travail a été mené à cet égard par la greffière avec le soutien du Bureau. Je lui laisserai le soin d'y répondre.

Le Comité « Mémoire et Démocratie », quant à lui, est une priorité de notre Parlement, plus que jamais dans le contexte général actuel. Ses dépenses incluent un subside versé annuellement à l'ASBL « Territoires de la mémoire ». Ce subside est versé en fin d'année ; raison pour laquelle il ne figure pas encore dans l'ajustement. On pourra d'ailleurs le verser, et j'imagine qu'il sera le bienvenu. Il y a par ailleurs eu 3 000 euros pour la remise des prix, à laquelle vous avez été très nombreux à participer, car je pense qu'il y avait plus de 40 parlementaires, ce dont je remercie encore. Je remercie également le Comité « Mémoire et Démocratie » et son président pour le travail mené. Il y a donc eu 3 000 euros pour la remise des prix qui ont été attribués aux différents lauréats qui avaient été sélectionnés.

Voilà pour les points qui me concernent, à propos desquels je souhaitais apporter une réponse.

M. le Président. – Avant de donner la parole à Mme la Greffière, je me dois d'excuser M. Mugemangango et Mme Morreale pour leur absence.

M. le Président souhaite ajouter quelque chose.

La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – J’ai évoqué les véhicules. Il y avait une question plus précise de M. Hazée, qui demandait s’il est possible de catégoriser par nature de déplacement des fonctionnaires et des membres du Bureau ou par type de mission. Nous n’avons pas cette classification. On a une classification par véhicule, par identification de véhicule et par carte carburant, mais on n’a pas de sous-division du montant dépensé. Par contre, le règlement d’utilisation des véhicules s’applique à tous, y compris les fonctionnaires, suivant les règles que je viens d’indiquer, notamment les déplacements pour les missions et les réunions.

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – J’ai quelques réponses à des questions que je qualifierais de plus ponctuelles, notamment l’article consacré aux publications. Il concerne la réalisation du rapport d’activités du Parlement qui sera publié ce 14 octobre. C’est une partie du budget de 16 000 euros et 10 000 euros à titre de provision pour l’élaboration des documents parlementaires en externe. Il faut savoir que l’élaboration des documents parlementaires se fait en interne depuis un certain nombre d’années, mais que l’on garde toujours la possibilité, en cas de surcharge, notamment liée à l’activité parlementaire, d’avoir recours à un externe – on ne l’a plus fait depuis un certain temps –, ce qui explique la provision. L’article est essentiellement consacré au rapport d’activités.

Concernant la réduction pour le matériel informatique, la difficulté est liée – M. le Président l’a évoqué en introduction – à la procédure de passation des marchés publics. Une série de projets sont en cours. Il faut d’abord rédiger les clauses techniques – ce sont des dossiers assez techniques – avec l’aide régulière de consultants externes sur ces dossiers. Dès lors, les procédures sont en cours et une série de marchés seront passés en 2027.

Il en est de même pour les aménagements des bâtiments, notamment la mise à la norme de sécurité incendie et des travaux liés à la maintenance du bâtiment. Je rebondis sur une question de M. le Député Hazée sur l’article « Honoraires bâtiments ». Nous ne sommes plus avec des projets de construction, mais plutôt d’entretien de nos bâtiments, en ce compris les bâtiments les plus anciens, même si l’Extension doit aussi faire l’objet d’un plan de maintenance assez conséquent au vu des technologies qui ont été utilisées dans le bâtiment. Par conséquent, la consultance et les honoraires sont davantage liés à la maintenance qu’à des projets nouveaux. Tout cela est en cours. Vous verrez,

en 2027, un lissage des projets sur les aménagements et l’entretien des bâtiments.

En ce qui concerne les missions à l’étranger, Madame la Députée Tillieux, l’article qui a été évoqué concerne des missions qui seraient exercées par un membre du personnel seul. Il n’y en a pas eu en 2026. Quand un collaborateur accompagne une mission, on l’impute sur l’article A42, qui concerne les missions avec des parlementaires.

La charte des valeurs est un projet qui a été mis en œuvre à la suite de la réalisation d’une enquête sur les risques psychosociaux au sein du greffe du Parlement. En juin 2025, le Bureau a validé un plan d’action pour répondre aux constats de l’analyse. L’une des actions, celle qui prend sans doute le plus de temps, est l’élaboration d’une charte des valeurs que les agents s’engageraient à respecter. Les valeurs d’une institution sont des principes fondamentaux qui encadrent les conditions de travail de l’organisation et qui régissent notamment les relations professionnelles ; d’où le lien avec les risques psychosociaux.

C’est un ensemble de principes collectivement partagés qui décrivent les comportements essentiels pour réaliser la mission de l’organisation. C’est donc un document de référence dans une organisation qui comprend la description des valeurs retenues, la description des comportements attendus qui correspondent à ces valeurs et l’engagement des membres du personnel à respecter ces valeurs.

Étant donné que l’on a voulu ce processus collaboratif, la charte des valeurs est un projet mené par les agents. Ce ne sont donc pas les responsables de direction ou le Bureau qui réalisent cette charte. Cela vient des agents avec un accompagnement externe qui a été mis en place, d’où la facture qui a été soulevée par M. le Député Chintinne, puisque c’est assez complexe à mettre en œuvre.

Le processus de rédaction a débuté en décembre et s’est prolongé tout au long de l’année. Un groupe de travail composé d’agents volontaires issus des différentes directions a été constitué pour mener ce travail de rédaction. L’intervenant externe aide ce groupe de travail à préparer et à animer les différentes sessions de travail, soit en présentiel, soit en distanciel.

Une première matinée de réflexion avec l’ensemble des agents a eu lieu le 17 avril 2026 afin que les agents déterminent les valeurs importantes pour eux dans le cadre des relations professionnelles en lien avec les missions qui doivent être exercées par le greffe.

Le Conseil de direction a été associé à des réunions de travail sur la charte des valeurs, qui est aussi un outil de management, et a assisté à la présentation du projet en cours de création.

Le processus se poursuit ce 6 octobre avec une nouvelle matinée d'échanges avec l'ensemble des agents pour confirmer ou éventuellement amender les valeurs qui se sont dégagées à la suite de la première réunion. Ce sera soumis au Bureau à la fin du mois d'octobre 2026 et cela constituera une annexe du statut des agents.

Le montant avancé dans la facture couvre l'accompagnement méthodologique, la préparation, l'animation des ateliers collectifs, l'encadrement du groupe de travail, les séances avec le Conseil de direction et l'appui à la rédaction de cette charte des valeurs, qui est un élément essentiel pour le greffe du Parlement.

Le Bureau a décidé d'un plan de recrutement et, in fine, de 15 recrutements. Il nous reste deux postes à pourvoir – les examens écrits sont en cours et les jurys vont se réunir – à la cellule Qualité et au Service des relations internationales. On est en fin de plan de renforcement, notamment pour la mise en place d'une direction financière qui n'existait pas précédemment au Parlement. C'était un point important dans ce plan de recrutement.

En effet, il y a eu des mouvements sur l'année 2026 liés à la mise en œuvre du plan de recrutement. Certains agents contractuels ont vu leur contrat prendre fin puisque les recrutements ont donné lieu à la statutarisation de certains agents. Il y a malheureusement eu un décès au sein du greffe ainsi que la retraite d'un agent statutaire qui n'était pas initialement prévue, ce qui explique les différents mouvements dans le cadre du personnel.

Pas mal de formations ont été mises en œuvre ces dernières semaines, un peu à l'instar de ce qui se fait pour les députés, et donc un renforcement du plan, ce qui pouvait justifier une augmentation. Un plan de formation sera mis en œuvre à destination de la ligne hiérarchique. Il s'agit d'un accompagnement des managers puisque les responsables de direction ont été désignés il y a quelques mois – c'était aussi un objectif du plan lié aux risques psychosociaux – et que les autres postes seront ouverts. Il y aura donc un accompagnement et une formation spécifique qui mobiliseront l'article consacré.

M. le Président a abordé les comptes rendus de manière générale. Pour ce qui concerne la question plus spécifique sur le mois de juin, qui est assez illustrative des autres mois, les dépenses relatives aux rédacteurs externes s'élèvent à 127 711 euros en juin. Au cours de ce mois, les réunions ont totalisé 157 heures de commissions et de séances plénières, ce qui constitue un volume record pour le Parlement de Wallonie. À titre comparatif, en 2025, le volume des réunions de juin était de 103 heures. Il y a donc eu 52 % de travaux parlementaires en plus. Pour ce même mois de juin, les dépenses sont passées de 82 188 euros en 2025 à

127 711 euros en 2026, soit une augmentation de 55 % liée.

Nous faisons appel à des rédacteurs externes sous contrat de travail spécifique afin d'aider le Service des comptes rendus, qui a aussi une équipe interne, mais plus limitée. Cette évolution engendre l'ajustement budgétaire qui vous a été proposé. De plus, comme M. le Président l'a dit, une réflexion est en cours sur le compte rendu et sur son contenu futur.

Pour répondre à la question de M. Chintinne sur les lignes de crédit pour les collaborateurs parlementaires, les montants négatifs qui ont été inscrits au crédit du compte de charges correspondent aux ajustements trimestriels à l'ONSS après introduction des DmfA. On verse une provision en début de mois et, après la clôture du trimestre, l'ONSS régularise. C'est purement comptable, mais cela peut donner lieu à pas mal d'écritures, comme vous l'avez observé. Avant de laisser la parole à Mme la Directrice financière à propos de la dotation, j'insisterai encore sur le fait que c'est un élément automatique.

M. le Président. – La parole est à Mme Galloy.

Mme Kristel Galloy, Directrice financière du Parlement de Wallonie. – La dotation du Parlement évolue selon l'indice des prix à la consommation. Je me réfère aux explications données dans le cadre de l'exposé général de l'ajustement des budgets, des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, qui indique que l'indice des prix à la consommation a évolué de 1,4 % pour l'élaboration du budget initial 2026 à 3,2 % pour l'élaboration du budget ajusté 2026. La variation de notre dotation résulte de l'application de ces paramètres macroéconomiques. Le calcul est donc bien effectué par le cabinet du ministre-président et est automatique.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Je remercie M. le Président, Mme la Greffière et Mme la Directrice financière pour les différentes précisions apportées. Je remercie également les différents services pour la qualité de leur travail et la gestion de nos deniers publics en bon père de famille.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je remercie chacun pour l'ensemble des réponses fournies et la qualité des éléments transmis, notamment les réponses apportées par M. le Président à toutes les questions, y compris sur le comité mixte avec le Québec.

Nous suivrons attentivement les points qui concernent plus particulièrement l'organisation parlementaire. Nous sommes intéressés de réfléchir à l'évolution de la forme de nos travaux. Nous constatons bien cette explosion de questionnements. J'ignore si

c'est logique ou pas, mais je pense que c'est inhérent à tous les Parlements. Il pourrait être intéressant de faire un *benchmarking* là-dessus et de voir comment on peut réagir, à la fois en utilisant les outils, mais en gardant la maîtrise humaine, toujours et encore, demain, sur notre action parlementaire. C'est un dossier extrêmement important que nous suivrons.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie à mon tour M. le Président, Mme la Greffière et Mme la Directrice financière pour les différents éléments de réponse et le soin minutieux avec lequel ils ont tenté de répondre à l'ensemble des questions, qui sont parfois extrêmement vastes. Toutes n'ont d'ailleurs pas trouvé réponse ; je pense notamment à l'absence d'information sur les kilométrages des véhicules, elle-même due à l'absence de méthodologie en la matière. Je retiens une série de précisions sur les dépenses.

Je vous remercie pour les explications quant au plan de recrutement et à la charte des valeurs ainsi qu'à la dynamique collaborative mise en place à cet égard.

Je retiens que nous sommes tout près du but pour ce qui concerne l'installation d'une commission de déontologie et d'éthique. Ce n'est pas faute d'avoir multiplié les efforts et les rappels pour essayer de faire avancer cette espèce de rocher de Sisyphe insoupçonné.

Plus négativement, je retiens qu'il n'y a pas de vision sur l'agenda fédéral à l'égard des évolutions promises en matière de statut des parlementaires. J'imagine que le conclave fédéral, qui recherche des milliards, tombera un jour sur cette source d'économies potentielles que constitue l'alignement vers le droit commun du statut des parlementaires.

Je vais faire une parenthèse par rapport à ce qui a été dit à l'égard de l'évolution de la charge de travail et des questionnements sur le compte rendu. Une chose est de réfléchir à l'impact de l'intelligence artificielle sur le questionnement. Pour reprendre une formule que vous avez utilisée – même si c'est à huis clos, je pense pouvoir l'évoquer sans mettre à mal personne –, si l'IA finit par questionner et répondre à la fois à travers le questionnement parlementaire, on en arrive à une situation où l'IA parle à l'IA et l'on ne fait pas beaucoup avancer le *schmilblick*. C'est un point de départ partagé ; le fait qu'il y ait une réflexion en la matière, sans mettre à mal la capacité de contrôle, est tout à fait opportun.

Je vous ai entendu aujourd'hui mettre en question l'enjeu du compte rendu. Pour ma part, je serai beaucoup plus réservé dans le sens où, certes, les vidéos existent, mais le questionnement parlementaire est aussi une capacité à engager la responsabilité ministérielle. Certes, le compte rendu permet une immédiateté. Je peux entendre que des questions se posent à cet égard, surtout si l'immédiateté génère des coûts

supplémentaires. Par contre, c'est aussi une forme de mémoire. Dès lors, il ne s'agirait pas que des réponses à des questions parlementaires ne puissent plus être facilement identifiées parce qu'elles seraient perdues dans une masse de sons et d'images où il est beaucoup moins facile de retrouver ce qui a été dit, parfois quelques années plus tôt, sur des enjeux qui, soudainement, appellent une redevabilité.

Je pose ce questionnement de façon principielle. Il existe sans doute des outils par rapport à cette masse d'images et de sons. À ce sujet, je fais aveu de méconnaissance. Néanmoins, je voulais attirer l'attention sur cet enjeu de la redevabilité et, dès lors, d'un travail qui s'inscrit aussi dans le temps long.

J'en viens aux enjeux relatifs à la sobriété et donc au statut des parlementaires, aux fonctions spéciales, et cetera. Je veux préciser que personne n'a dit – et certainement pas moi – que rien n'a été fait en la matière. La décision qui a été prise en matière de non-indexation a évidemment un impact, qui augmente lorsque l'inflation augmente, même s'il y a une nuance à amener puisque le pouvoir fédéral a prévu un double saut d'index au-delà du montant de 4 000 euros, ce qui a aussi un impact qui augmente avec l'inflation pour les personnes concernées.

Toutefois, l'ampleur de l'austérité en cours nous conduit à penser qu'il y a un enjeu de priorité et que, à cette lumière, un travail doit encore être fait dans les Parlements et notamment le nôtre. C'est tout l'enjeu des frais forfaitaires, que personne ne comprend, même dans sa propre logique. Une telle forme de rémunération non taxée pose question, pour ne pas dire problème.

C'est dans ce cadre que la taille du Bureau et l'usage des véhicules du Parlement par certains membres du Bureau fait aussi débat et, à nos yeux, pose problème. Nous y reviendrons donc encore, comme vous l'imaginez.

Je termine avec la dotation du Parlement. J'ai bien compris l'explication puisque les choses sont claires. Quelque part, le Parlement « n'en peut rien » et le montant arrive tout seul. Un calcul automatique est effectué et crédite notre assemblée de 1 328 000 euros en plus. Je l'entends ; dont acte.

Cependant, la même mécanique automatique pourrait devoir s'appliquer à beaucoup d'autres acteurs de la société wallonne. Or, le Gouvernement prend des mesures pour qu'elle ne s'applique pas. Certains voient leur indexation supprimée ou freinée. Il est parfois même question de restrictions plus fortes, en ce compris sur des politiques essentielles. Nous verrons ce qui viendra dans les prochains jours, mais, même avant d'attendre ce qui viendra dans les prochains jours, c'est déjà ce qu'il se passe depuis deux ans.

En l'espèce, pour notre Parlement, il y a là un signal incompréhensible. De plus, compte tenu des mesures

prises sur une partie importante des dépenses, notamment cette non-indexation des parlementaires, on génère une bulle puisqu'on économise en n'indexant pas les rémunérations parlementaires, tandis que la dotation au Parlement continue à s'appliquer sans prendre en compte cette réalité.

Je pense donc que l'on ne peut pas rester là, car c'est absurde ; non seulement il y a un problème de décence, mais il y a, en plus, un problème d'absurdité. En effet, la Région ne profite pas de l'économie que l'on fait. Elle alimente, d'une certaine manière, la réserve du Parlement.

Dès lors, j'aurais envie de proposer que ce Parlement écrive au Gouvernement en disant qu'il faut revoir le mécanisme ; non seulement puisqu'il y a cette indexation qui n'est pas appliquée et qui permet une économie de facto – et de jure même –, mais aussi parce que ce signal n'est pas compréhensible.

Le ministre-président sera content que, dans les 343 millions d'euros qu'il doit chercher, selon *L'Écho* d'il y a quelques jours – le chiffre de 900 m'apparaît assez forcé compte tenu de la réduction mécanique des dépenses du Plan de relance –, il ait déjà trouvé 1 328 000 euros.

Je fais donc la demande d'écrire au Gouvernement pour modifier ce mécanisme. J'entends qu'il s'applique comme cela à ce stade et que ce n'est donc pas une volonté exprimée. Cependant, aujourd'hui, ne pas agir deviendrait une volonté.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je remercie M. le Président, Mme la Greffière et Mme la Directrice financière pour l'entière des réponses. En effet, nous avons des réponses à toutes nos questions.

J'entends que la charte des valeurs est un processus participatif. Dès lors, nous y reviendrons un peu plus tard.

Je reviens sur ce que je viens d'entendre. Le constat est que l'on passe d'un déficit de 1,757 million à un boni de 2,045 millions d'euros. Même sans cette indexation, on se retrouve dans une situation où l'on retrouve un équilibre budgétaire plutôt qu'un mali. Il faut de temps en temps voir le côté positif de la chose, bien que j'aie entendu la réflexion.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Je voudrais encore vous remercier pour la tonalité globalement positive de vos propos – certes, avec des nuances, mais j'en suis très heureux pour les services et le Bureau – sur l'ensemble du travail mené.

Par rapport à l'élément particulier que vous avez évoqué, Monsieur Hazée, je voudrais rappeler que, dans notre trajectoire au Parlement, il y a néanmoins une réduction incrémentale, de 0,5 % l'année antérieure et de 1 % cette année, qui s'est appliquée.

En ce qui concerne l'élément que vous avez mentionné, nous avons nous-mêmes fait la démarche dans le cadre des contacts qui ont lieu avec le Gouvernement – puisqu'une trajectoire d'efforts est étudiée par le Gouvernement – et nous avons discuté, encore récemment, lors de deux réunions, du fait que nous allions, quelle que soit l'évolution des paramètres macroéconomiques, fixer une trajectoire stabilisée et contrainte ou de réduction.

Comme vous n'êtes pas distrait – et moi non plus –, vous avez vu les projections d'inflation, en ce compris les projections d'inflation actualisées, que j'ai lues hier. Lorsqu'on dit cela, ce n'est pas rien ; cela veut dire que l'impact pour notre Parlement sera significatif. Dès lors, le constat que vous faites de la stricte application de ce qui était prévu dans le budget, de ce qui était la base de calcul, moins la réduction que nous avons consentie, partant de ce constat, nous avons, dans les contacts préalables avec le Gouvernement – tout ceci doit encore être stabilisé lorsque le conclave budgétaire est terminé et lorsque vous en aurez décidé –, prévu d'avoir une mécanique qui neutralise ce mécanisme.

Nous avons une divergence concernant le statut des parlementaires. Je me permets d'attirer l'attention sur le fait que l'on a parfois l'impression que les parlementaires sont là en général pour plusieurs décennies. Il y a en effet l'un ou l'autre cas, mais la durée moyenne d'un mandat parlementaire chez nous est plutôt de l'ordre de six ans. C'est étonnant quand je dis cela, mais il ne faut pas penser que la plupart des parlementaires vont passer 20 ans dans un parlement. La durée moyenne est de l'ordre de six ans ; je vous passe les mois.

Par ailleurs – chacun a son point de vue sur le sujet ; je respecte l'expression des autres points de vue –, je rappelle que, indépendamment de ce que nous avons décidé, toute une série d'autres mesures ont été décidées, notamment concernant la pension des parlementaires et le statut des anciens parlementaires. Je ne vais pas redétailler cela maintenant. Nous devons être transparents à la fois par rapport à la durée du mandat parlementaire et par rapport à ce qui n'existe plus dans le statut des parlementaires, notamment les éléments que je viens d'évoquer.

Je vous rejoins, Monsieur Hazée, sur le fait qu'il est important de garder la mémoire de nos travaux, que ce soit pour les utiliser, que ce soit pour la traçabilité et l'analyse de l'évolution d'une réflexion politique sur des thématiques prioritaires, que ce soit pour apprécier ce qui a été proposé à la faveur même d'une question ou répondu par un ministre dans le cadre de la réponse à

une question parlementaire, et peut-être l'évolution de la réponse même à travers une législature. Je vous rejoins tout à fait par rapport à cela.

Il est évident que les interpellations seraient – j'emploie le conditionnel – maintenues dans le compte rendu complet. Par ailleurs, même pour les questions, il faut que le référencement – et donc la possibilité de retrouver la question, la réponse et la réplique – soit parfaitement activable. Toutefois, cela doit-il nécessairement être aujourd'hui activable à travers une relation écrite ? C'est la question qui est ouverte, que je ne tranche pas aujourd'hui, mais qui est soumise à votre appréciation.

Pour répondre à Mme Tillieux et M. Hazée, nous avons questionné les autres Parlements afin de connaître l'évolution des chiffres. Je n'ai pas encore vu ces ceux-ci, mais on m'indique – je ne sais pour quelle raison – que les Wallons seraient les champions et les Wallonnes seraient les championnes en termes d'augmentation du nombre de questions. Nous vous transmettons tout cela.

Le phénomène de l'IA qui répond à l'IA est transversal au Parlement. Vous avez vu une relation, dans *Le Soir*, récemment, qui indique qu'un quart des questions parlementaires sont nourries par l'IA. Ce n'est pas anormal, mais sont-elles nourries, rédigées complètement ou balisées par l'IA, ou Dieu sait quoi ? Je sou mets cela à votre entière appréciation.

Je ne vais pas non plus – c'est plutôt un trait d'humour ou un clin d'œil – rentrer dans la polémique sur cet écrivain qui s'est vu reprocher l'écriture de son livre par l'IA et dont on observe aujourd'hui que les ventes de ce livre critiqué et querellé parce qu'il a été écrit par l'IA sont en train d'exploser. Que ceci n'entraîne pas une suractivité complémentaire des parlementaires qui y recourraient, s'il vous plaît.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'allais à ce questionnement : faut-il que les questions parlementaires soient filtrées pour vérifier qu'elles ont été pensées humainement ou non avant d'être recevables ? Je vous laisse réfléchir et dissenter sur ce sujet. Cependant, ce n'est pas aussi drôle que l'on pourrait le penser de prime abord. Je vous rejoins tout à fait sur ce point.

J'entends, sur la question de la redevabilité ou de la mémoire, la logique de pouvoir retrouver un extrait vidéo ou sonore. Il reste que, en termes d'accès et notamment de temps, il est extrêmement différent lire en diagonale – nous pourrions chacun, sans doute, confesser l'avoir déjà fait – un document et trouver très vite une information que de devoir prendre le temps d'écouter pour le retrouver dans une bande.

Ce débat n'est cependant pas pour aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir informé la Commission de son existence même. Nous y reviendrons.

Quelques mots, Monsieur le Président, sur cette question importante du budget du Parlement et de la sobriété. Pour ce qui me concerne, je n'attaque pas les parlementaires et j'ai beaucoup de respect pour la fonction même du Parlement. Je veille à ce que mes propos en la matière soient précis et pesés, et que mes propositions ne sont pas gratuites, mais qu'elles soient à chaque fois calibrées sur ce qui me semble juste. Si, par inadvertance, certaines informations fausses devaient être portées, j'imagine bien qu'elles seraient directement rectifiées. Des choses ont été faites, mais nous pensons qu'il y a plus à faire. C'est un débat, et il y a une série de sensibilités. Nous y reviendrons certainement en séance plénière.

Pour ce qui concerne la dotation elle-même, j'entends qu'une démarche a été prise pour que cette mécanique soit revue à l'occasion du budget 2027. C'est un point à souligner. Quand l'inflation augmente, l'impact de la mesure augmente forcément. Il reste alors cette situation en 2026. Certes, il y a des mécanismes hermétiques qui amènent une certaine forme de neutralisation, notamment en termes SEC. En même temps, l'argent est décaissé puis revient ici. Techniquement, cela veut dire que la Région emprunte 1 328 000 euros de plus à plus de 4 %. Le Parlement le met sur son compte et recevra une rémunération sensiblement inférieure.

Je ne vais pas improviser un amendement en séance parce que je voulais d'abord vous entendre sur ce qui m'apparaissait étrange dans la présentation de l'ajustement. La réponse est donnée sur le plan factuel. Je pense qu'il y a un travail à faire et je suggère que, d'ici la séance plénière, il puisse y avoir un amendement pour retirer cette somme. Cela n'a pas de sens que notre Parlement augmente sa réserve au détriment de l'intérêt de la Région. C'est la suggestion que je formule.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 (Doc. 666 (2026-2027) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission de la comptabilité recommande l'adoption du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2026 par l'assemblée plénière.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je précise que je n'ai pas le droit de vote en commission, Monsieur le Président.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 10 heures 3 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés
M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie
M. Grégory Chintinne, MR
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Kristel Galloy, Directrice financière du Parlement de Wallonie
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie
Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
CCAP	cahier des clauses administratives particulières
COCOF	Commission communautaire française
CPI	Conseil parlementaire interrégional
CRECCIDE	Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (ASBL)
DmfA	déclaration multifonctionnelle
ERP	Enterprise Resource Planning (planification des ressources de l'entreprise)
IA	intelligence artificielle
ONSS	Office national de sécurité sociale
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SEC	système européen de comptes économiques intégrés